



Présidence : M. BONNET Jean-François.

Présents : Mme BLANCEY Fabienne – M. BOUDET Alexandre – Mme BRAGA Nadine – MM. CHASTANG Damien – CLAVIERE Henri – DA SILVA Alexandre – DECHERF Damien – FARGES Claude – Mme GOUDOUNESQUE Sylvette – MM. HADDOU Kader – LAFLAQUIERE Luc – LAURENT René – LEYGE Marc - RANTIAN Jacky – TREMOUILLE Serge – Mme TRONCHE Adeline – M. LENOIR Gérard.

Assiste : Mme SEGUREL.

Invité : M. FAURIE Didier (une partie du CD).

Excusés : MM. DUPUY Hervé – ESTEVES Gil - LAURENT Pierre – Mme ROULAUD Virginie – MM. SALANIE Jean-Michel – VERDIER Gilles - MOUMNI Omar – BRANDY Yorick – COELHO Olivier.

INTERVENTION DU PRESIDENT : Jean-François BONNET

Le Président remercie Didier FAURIE pour sa présence au Comité de Direction pour présenter les travaux du groupe technique sur l'organisation de la Journée Nationale des Débutants.

Il se réjouit également du retour de Claude FARGES, Secrétaire Général, suite à une longue absence.

Il indique également, l'absence de Jean-Michel SALANIE, suite à l'hospitalisation de sa maman. Les membres du Comité de Direction lui adressent leurs amitiés et prompt rétablissement.

Agenda : (sous réserve de modifications) :

| | | |
|---------------------|-------|--|
| Mercredi 25/08/2021 | 18h30 | Réunion du Comité de Direction de District |
| Jeuudi 02/09/2021 | 17h30 | Réunion Hebdo |
| Mercredi 09/09/2021 | 17h30 | Réunion Hebdo |
| Jeuudi 16/09/2021 | 17h30 | Réunion Hebdo |
| Jeuudi 23/09/2021 | 17h30 | Réunion Hebdo |



| | | |
|------------------------|-------|--|
| Jeudi 30/09/2021 | 17h30 | Réunion de Bureau |
| Vendredi 01/10/2021 | 18h30 | Comité de Direction de District - spécial MAG |
| Jeudi 07/10/2021 | 17h30 | Réunion Hebdo |
| Mardi 12/10/2021 | 18h30 | Réunion du Comité de Direction de District |
| Jeudi 21/10/2021 | 17h30 | Réunion Hebdo |
| Jeudi 28/10/2021 | 17h30 | Réunion Hebdo |
| Jeudi 04/11/2021 | 17h30 | Réunion Hebdo |
| Mercredi 10/11/2021 | 17h30 | Réunion Hebdo |
| Jeudi 18/11/2021 | 17h30 | Réunion de Bureau |
| Jeudi 25/11/2021 | 17h30 | Réunion Hebdo |
| Samedi 04/12/2021 | 9h30 | Réunion du Comité de Direction de District |
| Jeudi 09/12/2021 | 17h30 | Réunion Hebdo |
| Jeudi 16/12/2021 | 17h30 | Réunion Hebdo |
| AUTRES DATES A RETENIR | | |
| 21/09/2021 | 11h00 | Visite du Président du Conseil Départemental et du Président de l'ADM 19 |

| | | |
|-------------------|-------|--|
| 23/09/2021 | 18h30 | Réunion plan d'actions par VISIO |
| 28/09/2021 | 18h30 | Réunion commune "GT 80 ans" - "Finales Coupes Leblanc-Corrèze" |
| 09/10/2021 | 18h30 | Réunion commune bureaux Amicale Educateurs, Unaf Adpcf |
| 11/12/2021 | 9h30 | Assemblée Générale d'hiver de la FFF |
| 18/12/2021 | 17h30 | Assemblée Générale extraordinaire du District |
| 18/12/2021 | 18h00 | Assemblée Générale Financière du District |
| 18/12/2021 | 20h00 | SOIREE ANNUELLE DU DISTRICT - Salle Auzelou TULLE |
| 25/06/2022 | | 80 ANS DU DISTRICT |

Intervention de Didier FAURIE

- Organisation de la Journée des Débutants.
- Présentation du groupe de travail :
 - o DA SILVA Alex - FAURIE Didier - GOUDOUNESQUE Sylvette - TRONCHE Adeline
 - BRANDY Yorick - SIMONET Sylvain - CHASTANG Damien

Il présente ensuite un diaporama sur la réflexion du groupe de travail avec les objectifs, ainsi que le budget prévisionnel et de l'importance de l'image que cela doit avoir sur cette journée. Il indique que la date retenue serait le 11 Juin 2022, et que la Commission souhaiterait que cet événement soit proposé aux clubs avec appel à candidature, avec cahier des charges.

L'ensemble des membres du Comité de Direction remercient Didier FAURIE pour l'excellent travail réalisé et pour la qualité de son intervention.

Jean-François BONNET demande aux membres du Comité de Direction leur avis concernant ce projet.

A l'unanimité, le Comité de Direction est favorable à ce celui-ci.

Validation des groupes de travail et rappel des plans d'actions :

Plans d'actions – Conventions d'Objectifs :

- BONNET JF (Président)
- BOUDET Alex (LFNA)
- BLANCEY Fabienne (Bénévolat et formation)
- DA SILVA Alex – BRANDY Yorick – COELHO Olivier (Technique)
- CHASTANG Damien (CDPA)
- DECHERF Damien (Pratiques féminines)
- TREMOUILLE Serge (pratiques diversifié)
- BESSE Franck (secrétariat)

Groupes de travail :

- **Organisation des 80 ans (comité de pilotage)**

BONNET JF - BOUDET Alexandre - BRAGA Nadine - CHASTANG Damien – COELHO Olivier - DECHERF Damien – DUPUY Hervé FARGES Claude – GOUDOUNESQUE Sylvette - HADDOU Kader – LAFLAQUIERE Luc - LAURENT Pierre - LAURENT René - LENOIR Gérard - TREMOUILLE Serge - - TRONCHE Adeline - SALANIE Jean-Michel

- **Réflexion attrait finale Coupe de la Corrèze.**

BOUDET Alexandre - BRAGA Nadine – BRANDY Yorick - CHASTANG Damien – CLAVIERE Henri - DECHERF Damien DUPUY Hervé - FARGES Claude – GOUDOUNESQUE Sylvette - HADDOU Kader – LAFLAQUIERE Luc - LAURENT Pierre - LAURENT René - LENOIR Gérard – LEYGE Marc - TREMOUILLE Serge - - TRONCHE Adeline - SALANIE Jean-Michel

Jean-François BONNET fait un rappel sur la formation CFF4 et sur la réunion des nouveaux dirigeants.

Intervention du Secrétaire Général Adjoint : Damien DECHERF.

Validation du PV du Comité de Direction du 4 Juillet 2021 : adopté à l'unanimité.

Rappel tenue des réunions :

Dans l'immédiat, concernant la tenue des réunions, nous demandons de rester prudents en évitant les rassemblements et réunions « physique ».

Le principe de réunions à organiser en visioconférence est donc toujours de mise à chaque fois que possible.



Compte rendu du Bureau du 12 Août 2021 :

- Feuilles de route de la Commission des finances en termes d'investissement pour 2021/2024
 - o Remplacement du véhicule de service avec financement partenariat..
 - o Réfection de la salle du Comité et ouverture accès sur parking intérieur.
 - o Mise en place d'une climatisation dans la cuisine.
- Information sur le module Evalbox à destination des arbitres.
- Expert-Comptable
 - o modifications des Statuts par vote lors de l'Assemblée Générale financière..

Commissions 2021/2022 :

Il indique que la plupart des cooptés ont renouvelé.

Le point est fait sur chaque Commission.

Ajout d'une Commission Départementale de Gestion Administrative (règlement intérieur).

Un document sur la présentation concernant la rencontre avec les clubs est proposé aux membres.

Il servira de support lors des échanges élus avec les représentants des clubs.

Le Président du District prévoit lors de cette mandature de rencontrer chaque Président de club.

AUTRES INTERVENTIONS :

Commission Départementale de la Gestion des Compétitions : *Marc LEYGE*

Calendrier général 2021/2022 :

Il indique également le protocole mis en place pour les compétitions.

COVID-19 PASS SANITAIRE

Applicable sur toutes les compétitions organisées par la Ligue et par tous les Districts (à l'exception du Comité de Direction du 1^{er} août 2021).

RAPPEL : qu'est-ce que le Pass Sanitaire ?

Il existe quatre moyens de disposer d'un Pass Sanitaire permettant de pénétrer dans une enceinte sportive. Un Pass Sanitaire est identifiable grâce à un **QR Code** que vous aurez à présenter, et donc à vérifier, lors du contrôle (à l'entrée au stade).

Une attestation de vaccination
Attestation de l'un des deux vaccins de la liste

Un test négatif
Test PCR ou test rapide de moins de 48h. Le test à court terme ne peut pas être utilisé pour les professionnels de santé ou à usage de diagnostic de routine.

Un certificat de rétablissement
Cette attestation est valable pendant 90 jours à compter de la date de guérison.

Certificat de contre-indication à la vaccination COVID

Pour qui ?

| | 10/05 | 01/10 |
|---|-------|-------|
| Clubs professionnels et clubs amateurs de football | ✓ | ✓ |
| Clubs amateurs de football de moins de 12 et 17 ans | ✗ | ✓ |
| Clubs amateurs de football de moins de 12 et 17 ans (sportifs de moins de 12 et 17 ans) | ✗ | ✗ |

Pour quand ?

| | |
|-------------------|---|
| Entrées sportives | ✓ |
| Matchs amicaux | ✓ |
| Matchs officiels | ✓ |

Pour où ?

| | |
|--|---|
| Stades professionnels et clubs amateurs de football | ✓ |
| Stades amateurs de football de moins de 12 et 17 ans | ✗ |
| Stades amateurs de football de moins de 12 et 17 ans (sportifs de moins de 12 et 17 ans) | ✓ |

NB: il est recommandé aux clubs de faire régulièrement à jour leur fichier de pass sanitaire afin de faciliter votre travail lors de vos matches et de vos entrées au stade.

Comment contrôler les Pass ?

Le responsable de l'équipement (défini par la municipalité si elle en est propriétaire) ou l'organisateur de l'événement (club recevant) est chargé de désigner un **Référent COVID** qui va contrôler ou désigner les personnes habilitées à contrôler les Pass Sanitaire.

Bon à savoir

- Il vous est demandé de vérifier la validité des Pass, sur une base volontaire et vos membres ne sont pas autorisés à vérifier les identités.
- Si un club ou un membre souhaitant non coopérer et ne pas entrer dans l'enceinte sans montrer son Pass, il vous est conseillé d'appeler les Forces de l'ordre.
- En cas de contrôle de police ou de contrôle de COVID chez un club ou contrôlé par le club mais ayant présenté un faux Pass, quel qu'il soit (poursuite ou sportif ou club), le club sera tenu responsable de la fausse identité présentée.
- En cas de contrôle révélant une absence de vérification des Pass, l'exploitant de l'équipement, ainsi que le contrôleur, s'expose à une **mise en demeure**. Cette dernière indique les manquements constatés et fixe un délai, qui ne peut être supérieur à vingt-quatre heures ouvrées, à l'expiration desquelles l'exploitant doit se conformer aux obligations. Si la mise en demeure est infructueuse, l'autorité administrative peut ordonner la **fermeture administrative** pour une durée maximale de **sept jours**. La mesure de fermeture administrative interviendra au premier anniversaire de la mise en demeure si elle n'a pas été levée. La mise en demeure permet de ne pas être en situation de non-conformité aux obligations. Si un manquement est constaté au présent article, un **contrôle à plus de trois reprises** ou au cours d'une période de quarante-cinq jours, il est puni d'un **an de suspension** et d'une **amende de 9 000 €** d'un côté.

Utiliser l'application TAC Vérif

- Télécharger l'application TAC Vérif sur l'App Store ou Google Play.
- Approuver les conditions d'utilisation et créer un compte.
- Utiliser le QR code pour vérifier le statut du Pass.
- Le statut du Pass est vérifié et le statut du club est mis à jour.
- Le statut du club est mis à jour et le statut du club est mis à jour.



COVID-19

ORGANISATION D'UNE RENCONTRE

Applicable sur toutes les compétitions organisées par la Ligue et par tous les Districts (à l'exception du Comité de Direction du District 2021).

AVANT MATCH

Port du masque dans le stade

Les lieux dans lesquels le Pass Sanitaire est demandé sont exemptés d'obligation du port du masque. En revanche, les collectivités locales ou autorités préfectorales peuvent être amenées à imposer le port du masque au regard de la situation sanitaire.

Zone vestiaires

- Isoler, si possible, la zone vestiaire de la zone de passage des spectateurs.
- Durée du passage aux vestiaires et interactions limitées.
- Arrivée au stade pas plus de 2 heures avant le coup d'envoi pour les acteurs du jeu (joueurs, staff et arbitres).
- Le délégué et l'observateur des arbitres devront présenter un Pass Sanitaire.
- Le remplissage de la PNI s'effectuera après désinfection des mains.

Contrôle des équipements

L'arbitre effectue le contrôle des équipements à l'extérieur (pas dans les vestiaires) et en dehors d'une zone de rassemblement.

Bancs de touche

Les bancs de touche ne doivent être occupés que par les joueurs et le staff technique. Pour le staff médical, des bancs doivent être installés en bord de terrain.

MATCH

Protocole d'entrée sur le terrain

- Les arbitres rentrent en premier sur le terrain, seuls, suit l'équipe visiteuse et en dernier lieu l'équipe recevant.
- La cérémonie de salutation entre joueurs, arbitres et entraîneurs est supprimée.
- Le croisement et la poignée de mains entre joueurs et arbitres sont également supprimés.
- Les coups d'envoi fictifs sont supprimés.

Accueil du public

Le Gouvernement a validé l'accueil du public dans les stades à la condition de mettre en œuvre le Pass Sanitaire dans les conditions précisées sur la fiche « Pass Sanitaire ».

- ✓ ERP d'été avec un accès exclusivement réservé à l'accès des spectateurs venant assister à la rencontre.
- ✗ Les équipements dont les accès sont habituellement non contrôlés.

APRES MATCH

Dispositifs d'hygiène

- Prévoir un plan de nettoyage, de désinfection et d'aération des différents espaces, et notamment des vestiaires.
- S'assurer de la mise à disposition d'agents nettoyants adaptés au lavage des mains.

BUVETTE

Protocole HCR

- Les buvettes sont autorisées sous réserve du respect des règles applicables aux bars.
- Présentation du Pass Sanitaire
- Distanciation et mise à disposition de gel hydroalcoolique
- Boissons individuelles.

Scannez ou cliquez

Cliquez ici



COVID-19 PASS SANITAIRE & PARTICIPATION À UNE RENCONTRE

Applicable sur toutes les compétitions organisées par la Ligue et par tous les Districts (désormais du Comité de Direction du 1^{er} août 2021).

Pour pouvoir être inscrit sur la feuille de match et prendre part à la rencontre, le licencié doit impérativement présenter avant le coup d'envoi un pass sanitaire valide. Il est précisé qu'une telle obligation s'applique à toutes les rencontres officielles, y compris celles ayant lieu sur une installation sportive pour laquelle le contrôle du pass à l'entrée n'est pas obligatoire (stades ouverts avec plusieurs entrées).

Vérification des Pass

Chaque équipe peut contrôler les Pass de l'équipe adverse. Cette vérification doit impérativement être faite avant la rencontre et en présence de membres des deux équipes.

Qui peut vérifier ?

- | | | | |
|-------------------------------------|-------------------|-------------------------------------|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> | Référent COVID | <input checked="" type="checkbox"/> | Délégué officiel: supervise sans contrôler ! |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Educateur du club | <input checked="" type="checkbox"/> | Arbitre de la rencontre |

Quand ?

- | | |
|-------------------------------------|------------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> | Auramment du contrôle des licences |
|-------------------------------------|------------------------------------|

Cas de figure possibles après vérification des Pass

Après vérifications, tous les joueurs inscrits sur la FMI sont en règle avec le Pass Sanitaire.

Non présentation d'un ou de plusieurs Pass Sanitaire(s) valide(s).

SITUATION 1

Insuffisance du nombre de joueurs présentant un pass sanitaire valide (moins de 8 joueurs pour le foot à 11).

Perte de la rencontre par forfait pour l'équipe, ou les deux équipes (si la deuxième équipe est également dans ce cas), étant dans cette situation. Jusqu'au 15/3, ces forfaits ne sont pas comptabilisés dans les forfaits totaux conduisant au forfait général de l'équipe.

SITUATION 2

Refus de jouer contre une équipe avec au moins un joueur sans Pass.

Le club refusant de jouer doit indiquer explicitement les raisons du refus sur la feuille de Match. Le club du ou des joueurs n'ayant pas présenté de Pass valide(s) perd la rencontre par pénalité.

La rencontre se joue

La rencontre ne se joue pas



COVID-19

MISSIONS DU RÉFÉRENT COVID

Applicable sur toutes les compétitions organisées par la Ligue et par tous les Districts (à l'exception du Comité de Direction du 1^{er} août 2021).



Le club

- S'assure, auprès de sa municipalité, de la qualification de ses ERP et des protocoles mis en place au niveau municipal.
- Rédige, le cas échéant, un protocole sanitaire tenant compte des différentes directives nationales, fédérales, préfectorales et municipales.
- Met en place un registre contenant la date, l'heure et le nom de la personne de l'équipe COVID qui a la charge de la vérification des Pass.
- Avant de nommer le Référent COVID, s'assure que ce dernier dispose de tous les éléments qui lui permettront de mener à bien sa mission : planning des matchs et entraînements, moyens humains et technologiques, plan des installations, coordonnées des membres du club.

Nomme



Le Référent COVID

✓
Coordonne la mise en œuvre du dispositif sanitaire et en assure le pilotage.

✓
Informe et sensibilise joueurs et dirigeants sur les dispositifs mis en place par le club.



Il est l'interlocuteur privilégié des autorités et des instances pour tout ce qui concerne le COVID dans le club.

- S'assure qu'une personne, membre de l'Équipe COVID, soit présente à chaque match et à chaque entraînement afin de vérifier les Pass et leur validité.
- S'assure que le registre récapitulant l'ensemble des contrôles effectués par le club soit tenu à jour, et soit disponible à qui souhaiterait le consulter.

Constitue



L'Équipe COVID



La présence d'un membre de l'Équipe COVID à chaque match et à chaque entraînement ayant lieu sur les installations du club est obligatoire.

- Coordonne l'accès au site le jour de la manifestation sur laquelle il est nommé : prévoir la signalétique, anticiper les contrôles et veiller à ce qu'ils soient effectués.
- S'assure du respect des mesures sanitaires sur le lieu de la manifestation dont il est responsable.

Nos conseils

✓
Nommer au sein de l'Équipe COVID les responsables de catégories de joueurs pour contrôler le Pass des joueurs.

✓
Avoir recours, lorsque cela est nécessaire, à des matchs à huis clos pour limiter l'investissement de vos bénévoles.

✓
Fermer les grilles du stade au moment du coup d'envoi pour ne pas être positionné sur le contrôle du Pass tout au long de la rencontre.



COVID-19 CAS DE COVID CIRCULANT DANS UN CLUB

Applicable sur toutes les compétitions organisées par la Ligue et par tous les Districts (décision de Comité de Direction du 17 août 2021).



A partir de 4 nouveaux joueurs ou joueuses isolé(e)s* sur 7 jours glissants, le virus est circulant dans le club.

* une personne isolée n'est pas nécessairement une personne positive, il s'agit d'une personne qui a été en contact d'une personne positive ou qui a développé les symptômes du COVID-19 et qui n'est pas vaccinée. Pour une personne vaccinée, en cas de test négatif, l'isolement n'est plus nécessaire.

Que faire en cas de virus circulant au sein du club ?

Le Référent Covid doit

- Alerter immédiatement la Ligue et le District par courriel en fonction du niveau auquel évolue l'équipe concernée.
- Fournir l'attestation ARS sur la situation.

Le report d'une rencontre peut être envisagé si ..

✓
4 nouveaux cas positifs de joueuses / joueurs sont déclarés sur 7 jours glissants. (3 cas pour le Futsal)

✓
L'Agence Régionale de Santé (ARS) impose un isolement de 7 jours à l'ensemble de l'équipe.

* après étude des documents fournis, la Commission d'organisation peut décider de reporter le ou les matchs de l'équipe concernée durant la période pendant laquelle le virus est circulant dans le groupe. Précision : la notion de groupe s'entend par les licenciés concernés par une rencontre officielle donnée. Elle n'est pas étendue à l'ensemble des licenciés d'un club.

Coupe de France

Compte tenu du calendrier de cette compétition **aucun report de rencontre ne sera admis**. Si la rencontre ne peut se jouer du fait de l'isolement de certains joueurs ou de l'équipe, le club est retiré de la compétition.





Développement des pratiques Féminines : *Damien DECHERF.*

Il fait le point sur les engagements à ce jour.

Les engagements U19 sont jusqu'au 31 Août 2021. La compétition est gérée par le District de la Haute-Vienne.

Le calendrier des séniors Féminines Interdistricts est sorti. 11 équipes engagées dont 5 Corrèziennes. Début du championnat le 19 Septembre 2021. La compétition est gérée par le District de la Haute-Vienne.

Les engagements en Féminine U11/U13F et U14/U17F sont jusqu'au 10 Septembre 2021. La compétition est gérée par le District de la Corrèze.

Commission Jeunes et Technique : *Alexandre DA SILVA.*

Il fait le point sur les engagements des U17 – U15 – U13 :

A ce jour :

U17 : 9 équipes en D1 – 5 équipes en D2

U15 : 8 équipes en D1 – 11 équipes en D2

U13 : 10 équipes en D1 – 20 équipes en D2 et 12 équipes en D3.

La Commission Technique et Jeunes a programmé deux réunions d'échanges concernant les catégories U13, U15, U17 et U19 pour la saison 2021/2022 :

- Lundi 30 Août 2021 à 19 H 00 à Ste Fortunade.
- Lundi 6 Septembre 2021 à 19 H 00 Brive.

Calendrier de formation 2021/2022 : *Jean-François BONNET*

Le **PASS SANITAIRE** sera **OBLIGATOIRE** pour accéder aux formations d'éducateurs.

Le coût d'un module sera de 80 € hors frais de repas pour cette saison. Les bons de formations dématérialisés seront remis en fonctionnement cette saison : 1 FFF de 25€ par module applicable sur CFF1, CFF4, animatrice et Futsal + 1 bon unique sur la saison LFNA de 25€ sur n'importe quel module

Les pré-inscriptions se font par internet (<https://maformation.fff.fr/4-parcours-de-formation-regional.html?cdg=0500>) et sont confirmées dès que le dossier de candidature est reçu par l'IR2F). Si possible les inscriptions peuvent se faire jusqu'à 48h avant la formation. Passé ce délai vous pouvez nous contacter pour en parler.

ATTENTION : premier MODULE U9 arrive très vite, il sera proposé à Vigeois le WE des 10-11-12 Septembre 2021.

Réunion Annuelle des Arbitres :

Le 10 Septembre et tests physiques le 12 Septembre 2021 (CDA).



Formation Initiale Arbitre (FIA) programmée en Corrèze aura lieu à Brive du Vendredi 17 (20h30) au Dimanche 19 Septembre 2021 (12h00).

Représentant CDA :

Enregistrement licences arbitres.

Les renouvellements des demandes de licence Arbitre 2021/2022 sont à enregistrer pour le 31/08/2021 au plus tard.

Passé cette date, les Arbitres ne pourront compter dans le cadre du Statut de l'Arbitrage, pénalisant ainsi votre club pour la saison suivante.

A NOTER, il est possible depuis cette saison d'effectuer vos renouvellements de licences arbitres de manière dématérialisée.

Indépendamment de la demande de licence, les arbitres doivent transmettre leur dossier médical au District de Football de la Corrèze.

Intervention de Damien CHASTANG, qui indique que suite à une réunion ce jour-même, avec Saïd EL MOUFFAKIR, et en présence de Jean-Claude BROCC, un point a été fait, et qu'à ce jour 22 arbitres ne renouvelleront pas leur licence.

Intervention de Sylvette GOUDOUNESQUE :

Elle indique que le nouveau Mag intitulé « Corrèze Foot Mag » est en préparation à 80 % et qu'il sera présenté le Vendredi 1^{er} Octobre 2021 lors d'un Comité de Direction.

Elle présente en « prime-time » la couverture de celui-ci.

Elle indique également qu'une course à Brive aura lieu 19 Septembre 2021 concernant la lutte contre le Cancer et elle invite les personnes présentes à y assister.

Elle rappelle également à chaque Commission de bien vouloir donner des informations sur les évènements à venir afin de relayer les informations.

Fin de séance à 20 H 40.

La Secrétaire Administrative
M.H SEGUREL

Le Secrétaire Général
C. FARGES

Le Président du District
J.F BONNET